

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT ET UN FEVRIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 21 FEVRIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,
Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER,
Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal
VARAGNAT et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Pierre GRATALOUP, Bernard
GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, Mario SCARNA, M. Michel LAGIER, M. Éric BESSENAY, M.
Jean-Luc DUVILLARD, M. Jacques MEILHON, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE
M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à Mme Emilie SOLLIER jusqu'à 19h10
Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à M. Mario SCARNA
Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP
Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

Absents :

Mme Sylvie Jerdon jusqu'à 19h20

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 5
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX absents : 1
CONVOCATION EN DATE : 14 février 2020
DATE D'AFFICHAGE : 28 février 2020

Objet : Validation du Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2020 -

-----n°2020/009

Monsieur le Maire, expose que le procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2020 a été établi.

Il est proposé au Conseil Municipal de l'adopter.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Adopte le procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2020.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Bernard ROMIER

